

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes BONNAUD, DUBERNET, GUILHOT,

ABSENTS : Mr MAGNANT

EXCUSEE : Mmes CREMOUX, SURAULT

SECRETAIRE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR
L’AMENAGEMENT DE LA RD 27, RUE DES HOTES, CHEMIN DE CHARRAS, COURS DE
LA MAIRIE**

Mr le Maire rappelle que les travaux d’aménagement de la rue des Hôtes, Chemin de Charras et cours de la Mairie avaient nécessité la signature d’un contrat de maîtrise d’œuvre.

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2016 avait retenu l’offre du bureau d’étude BETG d’AIGRE pour un montant de 8 775.00 € HT basé sur un prévisionnel de travaux compris entre 100 000 € et 150 000 € HT.

Suite à la consultation de janvier 2018, dans le cadre d’un marché de travaux, le montant du marché se chiffre à 322 900.00 € HT.

Compte tenu de ce nouveau chiffrage, le bureau d’études BETG nous a adressé un avenant au marché de maîtrise d’œuvre de septembre 2016.

L’avenant se chiffre à 5 755.50 € HT et porte le nouveau montant de maîtrise d’œuvre à 14 530.50 € HT (8 775.00 € + 5 755.50 €).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité :

- Valident l’avenant BETG portant le montant de maîtrise d’œuvre à 14 530.50 € HT soit 17 436.60 € TTC
- Autorisent Mr le Maire à signer l’avenant BETG

**II – DELIBERATION POUR AVIS A DONNER SUR L’IMPLANTATION D’UN PARC
EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLEGATS**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce dossier sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

En effet, afin de respecter le cadre réglementaire, le Conseil Municipal ne peut délibérer de ce projet éolien qu’à partir du 27 mars 2018, date du début de l’enquête publique, cette dernière se terminant le 27 avril 2018.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Mr le Maire remet à chacun des présents un document reprenant les projets d’investissement pour l’année 2018. (Détail en annexe)

De même, Mr le Maire remet un document concernant une proposition des différentes participations à prévoir au budget 2018. (Détail en annexe)

Mr le Maire propose que les taux d’imposition directs locaux pour 2018 soient maintenus comme suit :
Taxe d’habitation : 17.70 Taxe Foncière bâtie : 13.86 Taxe Foncière non bâtie : 48.03

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l’unanimité, acceptent les propositions de Mr le Maire sur les projets d’investissement, sur les participations à prévoir ainsi que sur les taux d’imposition directs locaux 2018.

MAIRIE DE SALLES DE VILLEFAGNAN
16700 SALLES DE VILLEFAGNAN
Tél. 05 45 31 42 33
Fax 05 45 30 32 72

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire donne l'information aux membres présents qu'au hameau de La Folatière les habitants se plaignent d'une population anormale de chats sauvages, environ une trentaine.
Mr le Maire a contacté la fourrière et le syndicat a répondu que lors de sa prochaine réunion du 22 mars 2018, une campagne de stérilisation 2018 sera proposée.
Le syndicat doit nous tenir informés de la suite à donner à ce dossier.

La séance est levée à 22H

Fait à Salles de Villefagnan, le 20 mars 2018

Le Maire, Gérard SORTON